

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4276**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Lot n° 2 : structures métalliques-serrurerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4276**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Lot n° 2 : structures métalliques-serrurerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2013-3849 du 7 janvier 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux, pour l'aménagement des entités esplanade et douves du Parc Blandan à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-183 le 31 mars 2013 à l'entreprise Lenoir Métallerie, pour un montant de 1 096 157,92 € HT soit 1 311 004,87 € TTC. Il est nécessaire de recourir à un avenant pour les motifs évoqués ci-dessous.

L'esplanade est la partie du parc Blandan en interface avec la ville. Structurée par les bâtiments conservés qui feront l'objet de réhabilitation, elle accueillera également des manifestations. Le Grand Casernement qui constitue la limite ouest de la place est finalement confié au CROUS pour un projet de 280 chambres étudiantes. De ce fait, la commission de prévention situationnelle a visité le site en avril pour vérifier la prise en compte des mesures nécessaires à la sécurité de ce futur espace public : il est impératif de clôturer l'esplanade afin de sécuriser l'espace en interdisant les accès nocturnes à l'esplanade et à l'ensemble du parc.

Une clôture de 220 mètres de long sera implantée à 8 mètres de la façade pour respecter la valeur patrimoniale de ce bâtiment et donc les prescriptions architecturales et patrimoniales définies et demandées par l'architecte des Bâtiments de France.

Par ailleurs, suite à la consultation du bureau de contrôle, certains équipements complémentaires doivent être ajoutés pour des raisons de sécurité et de conformité : des garde-corps, mains courantes et adaptations de serrurerie existantes.

La maîtrise d'œuvre a réétudié les différentes clôtures et leurs linéaires pour aboutir à dégager une moins-value.

L'avenant n° 1 relatif au marché n° 2013-183 d'un montant de 134 498,36 € HT, soit 160 860,04 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 230 656,28 € HT, soit 1 471 864,91 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 12,27 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-183 conclu avec l'entreprise Lenoir Métallerie pour les travaux de structures métalliques et de serrurerie sur les entités douves et esplanade du parc Blandan à Lyon 7°.

L'avenant n° 1 du marché n° 2013-183 d'un montant de 134 498,36 € HT, soit 160 860,04 € TTC, porte le montant total du marché à 1 230 656,28 € HT, soit 1 471 864,91 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour la somme de 68 163 200 € en dépenses et 24 289 200 € en recettes, répartis comme suit :

- au budget principal - opération n° 0P06O1387 : 66 829 000 € TTC en dépenses et 24 250 000 € TTC en recettes,

- au budget annexe des eaux - opération n° 1P06O1387 : 500 000 € HT en dépenses,

- au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P06O1387 : 795 000 € HT en dépenses.

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 98 000 €.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal, annexe des eaux et annexe de l'assainissement - exercices 2013 et suivants - comptes 458 1007 et 231 5 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.